

MERCREDI

Fonctionnement de l'ALSH des mercredis

MENESTREAU EN VILLETTE



Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Marcilly-en-Villette et Ménestreau en Villette.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription à l'ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

Lieux :

Accueil Collectif de Mineurs
« La Grande Récré »
 Espace Polyvalent de Loisirs
 Rue des Relais
 45240 Marcilly-en-Villette
 Tél : 02.38.76.16.89

Jours et Horaires d'accueil :

La Grande Récré est ouverte les mercredis en période scolaire (sauf si mercredi férié).

De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 08h00 à 09h00 et de 17h00 à 18h00.

Restauration :

Le repas du midi ainsi que le goûter seront fournis.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons », ou de La Grande Récré. Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com

* Toute inscription est considérée comme définitive et non modifiable.

*** La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant.**

(exemple : le 15 octobre pour le mois de novembre)

Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

* Les inscriptions se font à la journée.

Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

Enfant domiciliés à Marcilly-en-Villette	1 ^{ère} tranche De 0 à 197	2 ^{ème} tranche De 198 à 264	3 ^{ème} tranche De 265 à 331	4 ^{ème} tranche De 332 à 398	5 ^{ème} tranche De 399 à 465	6 ^{ème} tranche De 466 à 532	7 ^{ème} tranche De 533 à 599	8 ^{ème} tranche De 600 à 666	9 ^{ème} tranche De 667 à 710	10 ^{ème} tranche 711 et +	Enfants hors commune
Journée complète	2,07 €	2,78 €	3,59 €	4,39 €	5,35 €	6,26 €	7,27 €	8,43 €	9,54 €	20,00 €	30,00 €

Attention en cas de non présentation de la carte QF 2010, le tarif appliqué sera le tarif maximum.

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Dans le cas de retards de paiement répétés, la souplesse du paiement fin de mois sera supprimée et le paiement à l'inscription rétabli.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom)

Par carte bancaire

Par chèque Vacances ANCV

Annulation ou modification :

* Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours)

* Pour autres raisons : la somme sera due.